

## **Compte rendu de la réunion du mardi 2 août 2016**

### **Jury d'assises à Poligny le 29/06/2016 (courrier de la ville de POLIGNY)**

M. le Maire indique qu'il a assisté au tirage des membres du jury d'assises. La Commune de Domblans a été retenue, et c'est M. Jérôme BRUCHON qui a été tiré au sort.

### **Compte-rendu réunion chez Maître TESTON entre la Commune et M. ROYET Pierre**

M. le Maire rend compte brièvement de la réunion chez Maître Teston avec M. Pierre ROYET. Le notaire a précisé que c'était la première fois qu'il s'occupait d'un dossier de donation d'une personne privée à une collectivité. M. ROYET veut que cette affaire soit réglée au plus vite. Dans l'immédiat, il convient d'attendre les documents établis par Maître Teston qui seront soumis au Conseil Municipal pour validation.

### **Compte-rendu réunion CM des jeunes en Mairie le 04/07/2016 avec Mme la Directrice d'Ecole**

Madame Sophie GUILLAUME-BELLE fait part de la réunion avec la Directrice de l'Ecole, M. le Maire et M. CAMPY sur la mise en place du Conseil Municipal des Jeunes. Elle distribue à chacun un calendrier où sont recensées toutes les actions à venir au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre (rencontre avec les secrétaires de Mairie, les agents techniques sensibilisation à la citoyenneté, préparation des professions de foi, retrait et dépôt des candidatures, élection et installation du CMJ, élection du Maire et des adjoints prévue le 9 janvier).

### **SOFAXIS - panorama des absences pour raison de santé des Agents de la Commune - exercice 2015**

M. le Maire indique que SOFAXIS a édité un document de synthèse relatif aux absences pour raison de santé du personnel pour l'année 2015. Ce document est tenu à la disposition de chacun pour consultation.

### **Projet de règlement « Bourse au permis de conduire d'un véhicule automobile » - Mise au vote**

Nouveau règlement approuvé à l'unanimité.

### **Prêt de la Salle dite « TOSI » - exposé des motifs et règlement- Mise au vote**

Nouveau règlement adopté par 12 voix pour et 2 abstentions.

### **Courrier de M. DE SEZE du 13/07/2016**

M. le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier adressé par M. de SEZE signalant que le chemin des Rignardes est défoncé car utilisé par des voitures et des camionnettes conduites là par leur GPS. Il demande que soit posé un panneau indiquant « interdit sauf riverains » à l'entrée du chemin des Châteaux et du chemin de la Grande Fontaine.

M. RIZZI pense que ce problème est dû aux travaux et qu'il convient d'attendre que la route soit de nouveau ouverte pour voir si le problème persiste avant de mettre des panneaux.

Le Conseil est favorable à cette proposition et charge M. RIZZI d'en informer M. de SEZE.

### **Mail de Mme VINCENT, Chemin de la Passerelle**

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal un mail de Mme VINCENT relatif à l'entretien des espaces verts de la Commune. En effet son mari a du coupé l'herbe particulièrement haute en cette année pluvieuse en bas du chemin de la passerelle au bord de la Seille. Elle a également signalé que les panneaux de l'arboretum sont devenus illisibles par défaut de nettoyage. M. COURTOU, responsable des services techniques, indique qu'il s'est excusé auprès de M. et Mme VINCENT et a expliqué la surcharge de travail à laquelle sont soumis les agents techniques en cette période de l'année. De plus, la Commune a engagé deux agents en contrat aidé lesquels ont cassé leur contrat car ils ont trouvé un emploi. D'autres travaux, telle que la

mise aux normes des WC à l'école ont monopolisé les agents techniques, qui, lorsqu'ils réalisent ce type de travaux l'entretien des espaces verts ne se fait pas.

### **Délibération créant un poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe suite à la réussite à l'examen professionnel d'Adjoint technique 2016 de M. Alain GUILLEMIN**

Suite à la réussite de l'examen professionnel d'Adjoint technique 2016 de M. Alain GUILLEMIN, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepté de créer un poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe.

### **Point sur les travaux école WC handicapés**

M. CAMPY fait le point sur les travaux de mise aux normes des WC handicapés à l'école :

- Les travaux ont été réalisés par l'agent technique Alain GUILLEMIN (déplacement WC+ raccordement + peinture, changement de place du bac de nettoyage)
- Il reste à mettre en place le revêtement de sol + la porte du WC handicapés

### **Mise aux normes électricité Gendarmerie – MTJ**

Suite au rapport de vérification électrique de la gendarmerie établi par APAVE, les travaux de remise aux normes électriques ont été faits par l'entreprise MTJ avec quelques travaux complémentaires. Il reste à poser les détecteurs de fumée par les agents techniques.

### **Point sur la rentrée scolaire**

M. CAMPY fait le point sur les effectifs de la rentrée scolaire : le chiffre actuel est de 106 élèves. Le point sera fait le jour de la rentrée.

### **Matériel récupéré Ecole de Bréry / St Germain**

M. CAMPY énumère le matériel qu'il a pu récupérer à l'école de Bréry :

4 couchettes, 1 banquette en mousse, 7 petites tables, 1 table hexagonale, des casiers, 1 radiocassette, 1 table d'ordinateur. Le restant du matériel a été repris par l'école de St Germain.

### **Mise en place détecteurs de fumée**

M. CAMPY indique que des détecteurs de fumée seront installés par les agents techniques dans les bâtiments de la Gendarmerie, de l'école et de la Mairie-Poste.

### **Demande de changement chauffe-eau logement Gendarmerie**

M. CAMPY indique qu'il convient de remplacer le chauffe-eau de l'appartement du gendarme SALEUR car il ne fonctionne plus. Le Conseil Municipal autorise M. CAMPY à passer commande d'un nouvel appareil.

### **Point sur les travaux du logement du gendarme NICOLE**

M. CAMPY indique que les travaux dans l'appartement du Gendarme NICOLE ont été effectués, à savoir :

- remplacement de la baignoire, robinetterie, faïences (entreprise LP Carrelage et SARL Philippe MOINE)

### **Affaire TIGNOLET Salle Des Fêtes**

M. CAMPY porte à la connaissance du Conseil Municipal la lettre de réclamation de M. et Mme TIGNOLET relative à la facturation du chauffage lors de la location de la « petite salle » à la salle des fêtes en date du 6 mars 2016. En effet, la facture de chauffage établie par le gestionnaire a été établie selon la consommation de la grande salle et de la petite salle de la salle des fêtes, soit un montant de 206 €.

M. et Mme TIGNOLET se sont acquittés du montant de la facture totale lors de la restitution des clés. Par conséquent, il demande au Conseil Municipal le remboursement du trop-perçu par la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de rembourser à M. et Mme TIGNOLET la moitié de la somme acquittée, soit 103 € (206 €/2)

### **Gestionnaire de la Salle Des Fêtes**

M. CAMPY soumet à la réflexion du Conseil Municipal la modification du poste du gestionnaire de la salle des fêtes. Il propose :

- que le gestionnaire ne fasse que la gestion, à savoir établissement des contrats, états de lieux, remises des clés
- de confier le ménage à une entreprise de nettoyage
- de supprimer la location de la vaisselle

Dans l'immédiat, Il convient de demander des devis à des entreprises de nettoyage. Affaire à suivre.

### **Vente de l'ancienne remorque agricole (1 acheteur)**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de céder l'ancienne remorque agricole à M. Jean-Christophe VUIDEPOT au prix de 700 €.

M. Courtout ajoute que Jean-Christophe VUIDEPOT a proposé de venir 2 demi-journées pour arroser les plantes et ramasser les poubelles durant la semaine du 8 au 12 août compte tenu du fait que les 2 agents techniques seront en congés. Il est bien entendu que ces demi-journées seront récupérées.

### **Travaux communaux et intercommunaux**

M. Courtout annonce que les travaux de voirie communaux et intercommunaux débuteront au mois de septembre.

### **Demande au Conseil Municipal de faire participer les habitants de la Sarazine à l'amélioration de la voirie et de l'embellissement de leur quartier**

M. Courtout et les membres de la commission fleurissement proposent d'associer les habitants du lotissement de la Sarazine à l'amélioration de la voirie et de l'embellissement de leur quartier. Ceci doit permettre de connaître leurs attentes, leurs manques.... Le Conseil Municipal est favorable à cette proposition. M. Courtout se charge d'organiser cette concertation.

### **Contrat d'Emmanuel CARPENTIER cassé le vendredi 8 juillet (trouvé travail à JURATRI en CDD)**

M. Courtout explique que le contrat d'Emmanuel CARPENTIER, emploi aidé, a été arrêté compte tenu qu'il a trouvé un emploi en CDD.

### **Proposition d'une nouvelle personne par AIR à partir du 26 juillet 2016**

Un nouvel emploi aidé de l'association AIR sera présenté aux élus mercredi 3 août à 11 heures en Mairie. Il s'agit de M. Marc GUILLEMIN.

### **Point sur la passerelle (SIDEK)**

M. Courtout présente la proposition du SIDEK pour le choix du contrôle technique et la consultation d'un architecte pour les travaux de réfection de la passerelle piétonne sur la Seille.

- Contrôle technique : le SIDEK propose de retenir l'offre de SOCOTEC : le Conseil Municipal confirme ce choix
- valide la liste des architectes à consulter, à savoir : M. Didier CHALUMEAU, M. Jacques MAILLARD, M. Georges LADOY

Le calendrier prévisionnel :

→ Choix du maître d'œuvre : mi-septembre 2016

→ Consultation des entreprises : novembre 2016

### **Résultat des 5 points de comptage effectués dans le village entre le 28/06 et le 05/07**

M. COURTOUT porte à la connaissance les résultats des points de comptage des radars compteurs mis en place par la DDT en 5 points de la Commune entre le 28 juin et le 5 juillet.

Des vitesses élevées ont été constatées en agglomération sur la RD 120 côté Saint Germain, sur la RD 193 en direction de Bréry (véhicules enregistrés à + de 110 km/h en pleine journée). Des résultats assez préoccupants également sur la RD 57 vers le stade (zone où les piétons sont nombreux, notamment des jeunes).

M. Hedin suggère de mettre en place un feu obligeant les automobilistes à s'arrêter lorsqu'ils roulent au-dessus de la vitesse autorisée (comme dans la commune du Vernois).

M. le Maire indique que la commission voirie doit étudier ces données et réfléchir à des solutions pour améliorer la sécurité au sein de la Commune.

### **Renouvellement de la conduite de refoulement Avenant N°1 au Marché de Travaux.**

M. CHEVASSU présente au Conseil Municipal l'avenant n°1 au marché de travaux car l'entreprise TESSIER ne fera aucune intervention sur ce chantier. Seul le RIB change (au nom de l'entreprise PETITEJEAN au lieu du Groupement conjoint). Le montant des travaux est inchangé. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cet avenant.

### **Remplacement conduite de BLANDANS, basculement du 11-12 juillet 2016**

M. le Maire était présent lors du basculement du remplacement de la conduite de Blandans. L'entreprise PETITJEAN est intervenue dans la nuit du 11 au 12 juillet (de 21h30 à 1 h du matin). M. RIZZI était également présent.

L'opération de basculement s'est bien passée. Le plus long a été la remise en eau (purger les extrémités des canalisations, chasser l'air...).

### **Demande dégrèvement facture eau, M. BARRAS Roland 139 chemin des Grands Prés.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte, la demande de dégrèvement adressée par M. BARRAS Roland. En effet, la consommation annuelle affichée par le compteur d'eau relevé par les agents techniques est anormalement élevée et laisse présager la présence d'une fuite. Conformément au règlement communal, il sera facturé la consommation moyenne des 3 années antérieures soit 32 m<sup>3</sup>.

Cette mesure est applicable qu'une seule fois, il appartient à l'abonné de vérifier qu'il n'y a plus de fuite sur son installation.

### **Demande dégrèvement facture eau, Mme ZARAGOZA Aimée, 81 chemin de Rochette + problème emplacement compteur à modifier.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte, la demande de dégrèvement adressée par Mme ZARAGOZA Aimée. En effet, la consommation annuelle affichée par le compteur d'eau relevé par les agents techniques est anormalement élevée et laisse présager la présence d'une fuite. Conformément au règlement communal, il sera facturé la consommation moyenne des 3 années antérieures soit 29 m<sup>3</sup>.

Cette mesure est applicable qu'une seule fois, il appartient à l'abonné de vérifier qu'il n'y a plus de fuite sur son installation.

En ce qui concerne le déplacement du compteur, M. le Maire explique que l'affaire est assez compliquée et que ce problème sera étudié en 2017.

### **Site ODO : bornage du 13/07/2016**

M. CHALANDARD indique que le géomètre a procédé au bornage de 3 parcelles sur l'ancien site ODO :

- une parcelle de 724 m<sup>2</sup> (vendue à M. BAUD)

- une parcelle de 1221 m<sup>2</sup> (vendue à M. BAUDRY)
- une parcelle de 864 m<sup>2</sup> (à vendre)

Il reste encore du terrain pour délimiter environ 3 parcelles.

M. CHALANDARD indique également que l'aménagement de l'aire de camping-car pourra commencer car l'attribution d'une subvention DETR a été confirmée par la Préfecture.

### **Opération brioches du 03 au 09 octobre 2016**

M. CHALANDARD annonce que la traditionnelle « Opération Brioches » se déroulera du lundi 3 octobre au dimanche 9 octobre inclus. Le Conseil Municipal est d'accord pour continuer cette opération. Comme l'année dernière, les conseillers seront conviés pour faire les tournées.

### **Carte Avantages Jeunes**

M. CHALANDARD indique que 98 Cartes Avantages Jeunes ont été commandées (115 en 2015). Elles seront disponibles à compter de début septembre.

### **Proposition ONF : bois façonnés**

M. CHALANDARD explique sur proposition de l'ONF, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les volumes pour les bois façonnés de la parcelle 10.

- 130 m<sup>3</sup> de chênes et 2 châtaigniers
- 122 m<sup>3</sup> de charmes
- 79 m<sup>3</sup> de frênes

M. Chalandard rappelle que par délibération en date du 27/01/2016, il avait été décidé l'exploitation de la parcelle 10 pour 50 % en 2016 et pour 50 % en 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, maintient cette proposition pour 2016, mais demande qu'en 2017 l'ONF diminue de moitié l'exploitation du reste de la parcelle 10 et que la Commune soit avertie de la proposition suffisamment tôt pour laisser le temps aux membres du Conseil Municipal d'étudier leur offre.

### **Renouvellement du bureau de l'Association Foncière- Courrier Chambre d'Agriculture**

M. CHALANDARD expose au Conseil Municipal que la validité du Bureau de l'association Foncière de Domblans venant à échéance en 2016, il est nécessaire de renouveler les membres du bureau qui sont désignés par le Conseil Municipal (entre 3 à 5 propriétaires, le Maire étant membre d'office en plus des désignations), les autres membres étant désignés par la Chambre d'Agriculture.

Il propose de désigner :

- M. Emmanuel RIZZI, propriétaire (actuellement membre de l'AFR)
- M. VUIDEPOT Jean-Christophe, propriétaire (actuellement membre de l'AFR)
- M. CHALANDARD Daniel, propriétaire (actuellement membre de l'AFR)
- M. HEDIN Jacques, propriétaire (en remplacement de M. ROUSSOT Michel)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces propositions.

### **Courrier de l'USCS pour demande d'aide financière : soirée courts métrages le 25/07/16 au Stade à Domblans**

M. CAMPY porte à la connaissance du Conseil Municipal la lettre adressée par l'USCS en date du 18/07/2016 relative à une demande de prise en charge partielle ou totale par la municipalité de la soirée courts métrages, manifestation culturelle estivale organisée par l'Association (NESTA) organisée le 25 juillet 2016.

Il rappelle que cette demande d'aide financière avait déjà été présentée par l'école de Domblans compte tenu qu'un court métrage est réalisé par des enfants fréquentant l'Ecole primaire de Domblans et que ce projet a été

mené sur le temps des TAP. Cette demande avait l'objet d'un refus par le Conseil Municipal puisqu'aucune précision sur le financement de ce projet n'avait été apportée par la directrice de l'Ecole.

De plus, M. CAMPY indique que le jour de la manifestation, il a été contacté pour savoir si la salle des fêtes était disponible comme solution de repli en cas de mauvais temps. Il a répondu que la salle n'était pas libre. De plus, il estime que ce projet est mené hors du temps scolaire puisqu'il est sur le temps des TAP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 2 abstentions et 12 voix contre, décide de ne pas attribuer d'aide financière à l'USCS pour l'organisation de cet évènement.

**QUESTIONS DIVERSES : (tous intervenants)**

-Délibération mouvement de crédits pour régler les intérêts d'emprunt du prêt BFT :

- Montant des intérêts : 2644,35 €

- Inscription budgétaire : 2130,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les crédits suivants :

- article 60611 : - 520 €

-article 66111 : + 520 €

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 13 septembre à 20 heures.

La séance est levée à 23 heures.